

Étaient présents : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Claude THION, Jean-Luc ABLE, Christian RAGUES, Jean-Marie PONCELET, Gaëlle JOSSINET

Début de séance à 09h30

Mme le maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec l'association culture et territoire rural. Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 6 avril 2024

Approbation à l'unanimité

2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Lors de la présentation du budget, il avait été décidé de conserver les taux d'imposition 2023 mais ils n'avaient pas été délibérés. Mme le Maire propose de conserver les taux 2023.
Approuvé à l'unanimité.

3) Subvention pour travaux sur le parcours « Village de caractère »

Une demande de travaux de réfection de toiture sur le parcours village de caractère a été faite en mairie. Initialement, le projet était de remplacer une vieille toiture en ardoise par des tuiles mécaniques noires. Le parcours village de caractère promeut le patrimoine architectural local. Mme le Maire propose que de manière tout à fait exceptionnelle le conseil municipal subventionne une partie du surcoût pour aider financièrement le demandeur dans le cadre de la préservation du patrimoine local sur le parcours dans le village. Une charte sera mise en place dans le cadre de demandes ultérieures, permettant de cibler de manière précise ce qui pourra être subventionné ou pas. Le cadre de l'urgence de la réfection de cette toiture ne permet pas de remettre à plus tard la délibération de l'aide. Mme le Maire propose en attente de la charte une aide exceptionnelle de 3000€, correspondant à la moitié du surcoût.
Approuvé avec 7 voix « pour » et 3 abstentions.

4) Mise à disposition de récupérateurs d'eau pluviale

Après 2 années de sécheresse exceptionnelle, on se rend compte que l'eau devient une denrée rare et qu'il faut la préserver le plus possible. Mme le maire propose une action de sensibilisation à destination des habitants pour les inciter à économiser l'eau potable et récupérer l'eau de pluie des toitures pour les usages non domestiques.

Cette action consisterait à mettre à disposition des résidents permanents des récupérateurs d'eau de pluie, d'une contenance de 1000l, achetés par la commune à un prix unitaire d'environ 100€ et vendus aux bénéficiaires remplissant les conditions pour un montant de 50€.

M. ALBE souligne l'aspect non esthétique de ces cuves, il faudra que les bénéficiaires les habillent. Cette eau ne devra en aucun cas être consommée ni être raccordée au réseau interne des habitations.
Approbation à l'unanimité.

5) Tarif de groupe pour le camping municipal La Pensière

Un groupe a sollicité la personne en charge du camping concernant une remise. Mme le maire expose que le camping est petit et réputé pour sa tranquillité. M. SAUVAIRE ne souhaite pas encourager non plus la venue de groupes. M. ALBE ajoute que le camping de l'Espérou offre un tarif de groupe, et qu'ils sont les bienvenus.

9 contre et 1 abstention à la mise en place d'un tarif de groupe.

Mme le Maire propose un tarif haute saison du 6 juillet au 8 septembre.

Approbation à l'unanimité

6) Dissimulation réseau électrique rue du Presbytère

Une petite portion a été omise dans les travaux d'enfouissement des réseaux lors de l'opération "village de caractère". Mme le Maire présente l'estimation fournie par le SMEG, avec une participation de la commune à hauteur de 300€. Approuvé par 8 voix « pour », 1 abstention et 1 contre.

7) Emplois Maison Multiservices

Une délibération avait été prise pour 3 emplois. Suite à la procédure de recrutement, 3 personnes ont été recrutées mais compte tenu de la météo et de la fréquentation, seuls deux agents ont été maintenus. Mme OLIVIER a été recrutée sur un poste de gestionnaire à 32h et verra son contrat porté à 35h. Mme THERIC verra son poste augmenter de 25 à 35h par semaine à partir du 25 juin avec une fermeture du salon de thé/boutique le lundi et le mardi.

Approbation à l'unanimité, sauf Corinne THERIC qui s'est retirée et ne participe pas au vote.

8) Permanences PMI Maison Multiservices

Dans l'optique de rapprocher des habitants les services de la protection maternelle infantile, des permanences locales ont été mises en place à Camprieu. Il est proposé de mettre en place un dispositif similaire à Dourbies à raison d'une permanence par mois à la Maison Multi Services, toute l'année avec l'utilisation de chauffage d'appoint l'hiver et la possibilité de transférer l'activité à Camprieu en cas de conditions défavorables. Mme le Maire présente la convention.

Approbation à l'unanimité.

9) Demande de subvention association Montpellier Languedoc Cyclisme

L'association Montpellier Languedoc Cyclisme assure chaque année des animations vélo sur Dourbies et L'Espérou, à destination des enfants. Jean-Claude THION, adjoint en charge des animations sportives, propose de renouveler une animation avec cette association sur le hameau de l'Espérou les 7 et 8 août prochain.

L'association demande une aide financière pour la réalisation de cette animation à hauteur de 400€.

Approbation à l'unanimité.

10) Proposition jardin partagé au hameau du Mourier

La commune de Dourbies a racheté à des particuliers la parcelle cadastrée H 311, d'une superficie totale de 760m², sur laquelle se trouve le captage de la fontaine du Mourier. Des habitants du Mourier sont intéressés par la mise à disposition de cette parcelle afin de la cultiver en potager à des fins familiales et de loisirs. Mme le maire propose de mettre à disposition cette parcelle gratuitement à tous les habitants du hameau, à raison de 50m² maximum par utilisateur, ce qui évite à la commune de devoir la nettoyer. Les personnes intéressées devront se manifester auprès du secrétariat et signer un engagement sur les conditions d'occupation.

Approuvé à l'unanimité.

11) Création d'un poste de rédacteur territorial

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur de Mme VAUCHER Marjolaine, il convient de créer un poste correspondant à ce grade pour qu'elle puisse postuler.

Aussi Mme le maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, de catégorie B, pour un poste de secrétaire général de mairie à compter du 1er juillet 2024. Cet emploi pourra être pourvu, dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux, par un agent contractuel, conformément aux conditions fixées par les articles L.332-8 et L.332-14 du code général de la fonction publique.

Approuvé à l'unanimité.

12)Participation au Fonds de Solidarité Logement

Le fonds de solidarité au logement dépend du département du Gard. Il est partiellement financé en partie par les communes à hauteur de 0.25€ par habitant, soit 35,25€ pour la commune.

Approbation à l'unanimité.

13)Modification indemnités des élus

Le montant des indemnités délibéré lors de la séance du 06 avril 2024 prenait en compte un plafond maximal à 3 adjoints, or le conseil municipal ne comporte que 2 adjoints. Mme le Maire présente des taux minorés afin de respecter le plafond maximal alloué.

Approbation à l'unanimité.

14)Demande de financement pour les travaux de la salle des fêtes

Le projet de rénovation de la salle des fêtes a évolué et les conditions de financement également. Mme le Maire présente le tableau financier actualisé.

Approuvé avec 9 voix « pour » et 1 abstention.

15)Convention Association Culture et Territoire Rural

L'Association Culture et Territoire rural a contacté la commune pour proposer une application mobile, avec une démarche participative, qui permet de relever des éléments patrimoniaux remarquables avec photo et coordonnées GPS. Mme le Maire propose de lancer cette démarche sur la commune, de subventionner l'association à hauteur de 100€ et de désigner Renaud ESCANDE élu référent.

Approbation à l'unanimité.

16)Questions diverses

a) M. ESCANDE propose de faire une réunion publique pour exposer la démarche de l'Association Culture et Territoire rural et informer de l'état d'avancement de l'inventaire des chemins ruraux.

b) Le bilan d'utilisation de la borne de recharge des véhicules électriques de l'Espérou est présenté, où l'on voit une utilisation en augmentation, principalement en été mais également lors des week-ends de neige.

c) Une borne de recharge pour les vélos électriques sera installée à la Halle à l'Espérou et sur Le Plateau à Dourbies.

d) La fête de la transhumance aura lieu le week-end du 15/16 juin

e) Mme JOSSINET tient à remercier les citoyens qui se sont mobilisés depuis plus de 18 mois dans le projet d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), elle fait le constat que la Mairie ne souhaite pas s'impliquer dans la constitution d'une SCIC.

Mme le Maire réfute ce constat et précise que le projet ne s'arrête pas mais qu'un engagement formel de la commune à ce stade de réflexion, compte tenu des éléments fournis, paraît prématuré. Des éléments seront apportés au conseiller qui accompagne l'équipe projet afin de faire évoluer le modèle.

f) M. ALBE demande une veste floquée pour la personne en charge du camping de l'Espérou.

g) M. PONCELET est allé inspecter la maison Mathurin PIALOT et atteste qu'il n'y a pas d'urgence à effectuer une réfection de la toiture. Il ajoute que le bâtiment de la place des Arcades mériterait plus d'intérêt, dont la réhabilitation de la salle qui pourrait devenir une salle annexe à prêter aux administrés et la partie préau à finaliser. Il pourrait y être créé des sanitaires publics en remplacement de ceux qui seront fermés avec la rénovation de la salle des fêtes.

h) Des caméras seront installées sur le dépôt des ateliers suite à de nombreuses intrusions.

Clôture de la séance à 12h15